Image not found or type unknown

Jour de carence pour assedic

Par **sera**, le **11/04/2016** à **18:24**

Bonjour,

J'ai fait une rupture conventionnel de 10.000 € alors que je n'aurais eu que 5.500 € si j'avais été licencié pour inaptitude. Pourriez vous me dire si pour avoir les ASSEDIC il y aura une période de carence et de combien de temps ?

Merci.

Par **P.M.**, le **11/04/2016** à **19:36**

Bonjour,
Il faudrait que vous confirmiez que la rupture conventionnelle a été conclue après une décision d'inaptitude pas le Médecin du Travail ce qui l'a rend à priori illicite...
L'indemnité supra-légale s'ajoutera à la carence de sept jours et à celle de congés payés pour constituer un différé d'indemnisation dans la limite de 75 ou 180 jours...

Par **sera**, le **11/04/2016** à **21:24**

Suite à l inaptitude mon employeur m'as aménager mon poste ensuite nous avons décidé de faire une rupture conventionnel,
ce qui fait que les indemnité sont supérieur à un simple licenciement,comment procéderont les assedic
merci

Par **P.M.**, le **11/04/2016** à **22:17**

Il est étonnant qu'un aménagement du poste de travail ait pu répondre à l'inaptitude...
Si vous avez accepté le reclassement, il n'y a plus a priori de licenciement possible et je vous ai répondu sur la carence et les différés d'indemnisation pratiqués par Pôle Emploi en cas de rupture conventionnelle...

Par **sera**, le **12/04/2016** à **08:09**

merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés